

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil municipal souhaite mettre en place un conseil municipal des jeunes. Si tu as entre 9 et 12 ans, tu souhaites prendre une place active dans les projets de la commune, viens fonder le Conseil municipal des jeunes. 5 enfants peuvent siéger au conseil des jeunes. Pour cela, il faut se présenter en mairie jusqu'au 15 avril pour se porter candidat puis faire campagne jusqu'au 25 avril.

#### Qu'est ce qu'on va y faire :

- Donner son avis et ses idées.
- Écouter les autres afin de remonter les idées,

#### Pour se présenter comme candidat, il faut :

Que tu habites la commune,

accueil@youillelesmarais.fr

Déposer ta candidature en mairie avec l'autorisation de tes parents.

#### Comment être candidat:

Il faut remplir une fiche de candidature disponible à la mairie.

• Tous les enfants nés entre 2013 et 2016 qui se seront inscrits sur la liste électorale des jeunes habitants sur la commune.

#### Comment voter:

• Inscription sur la liste électorale avant le 25 avril,

• Le 26 avril jour du scrutin entre 9 et 12h à la mairie.

Participer aux commémorations.

Être né entre 2013 et 2016,

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT NE PAS HÉSITER À CONTACTER LA MAIRIE 02.51.52.55.04 OU BIEN PAR MAIL

Agir pour mettre en place des projets utiles à tous,

Anne-Valérie ADAM, 4ème adjointe

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025**

REPAS CANTINE: Dans le cadre de la convention pour la préparation des repas à l'EHPAD Saint Denis, le repas sera facturé 3.70 € par l'EHPAD à la mairie qui refacturera le même prix aux parents d'élèves.

**VOIRIE 2025**: Le Conseil Municipal adhère a groupement et décide d'un budget de 50 000 € minimum pour les travaux de voirie 2025. Les réalisations sont actuellement en cours de d'estimations.

PARTICIPATION FINANCIERE ACCUEIL DE LOISIRS : Le Conseil municipal participera financièrement aux frais d'accueil de loisirs à raison de 3 € pour les familles dont le coefficient familial est inférieur ou égal à 500 et 1.50 € quand le coefficient est supérieur à 500.

**DEVIS**: Le Conseil municipal accepte le devis de Maguy de 1 694.03 € ttc pour l'achat de plantes afin de refleurir la commune.

AGRIVOLTAÏSME: Le Conseil municipal à voté contre le projet d'agrivoltaïsme consistant entre autre au recouvrement de 40 % des terres des agriculteurs par des installations photovoltaïques.

PROJET LOTISSEMENT LE PRIEURÉ—CHOIX DU GEOMETRE : Après appel d'offres, le Conseil municipal accepte le devis du cabinet Géodomia concernant le projet de Lotissement Le Prieuré qui sera situé entre l'atelier municipal et l'aire de loisirs.

**OUVERTURE DU COMMUNAL**: Le Marais communal ouvrira aux animaux le 21 avril si les conditions météorologiques le permettent.

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE :** 07/04/2025 à 20h à la mairie

Samedis ouverts: 12 et 26 avril



Vacances scolaires du 07 au 21 avril. La bibliothèque sera ouverte en avril les 1, 2, 5, 12, 16 (animation), 22, 23, 26, 29 et 30.

#### **MAIRIE**

Ouverture lun/mar/jeu/ ven 9H/12H30 Le samedi 9H/12H Fermée le mercredi et le 1er samedi du

mois

✓ accueil@vouillelesmarais.fr

http:www.vouille-les-marais.com

# **BIBLIOTHEQUE**

Ouverture le mardi de 17h30 à 18h30 le mercredi 10H/12H00 Le samedi 10H30/12H

02.51.51.53.78

Bibliothèque Paradis Des Livres

✓ biblio@vouillelesmarais.fr

#### ADMR

Centre de soins : 02.51.56.71.38 Aides à domicile : 02.51.61.47.47

**ASSISTANTE SOCIALE** 02.51.97.69.69

**FRANCE SERVICE** Chaillé les Marais 02.51.56.70.88

#### COLLECTE DES DECHETS EN AVRIL

SACS NOIRS: 11 et 25 SACS JAUNES: 3 et 17

À mettre sur le point de collecte la veille

#### ARRETE MUNICIPAL PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES ABOIEMENTS DES CHIENS

Il stipule:

Article 1 : les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit de jour comme de nuit de :

- laisser son chien dans un enclos sans que le gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés
- tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Article 2 : il est interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

Article 3 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

#### LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Le Code Général des Collectivités territoriales, le Code de la Santé publique, le Code Pénal ainsi que la loi N°92-444 du 31/12/1992 et le Décret N°95-408 du 18/04/1995 vous rappellent que les travaux de bricolage, jardinage avec des outils ou appareils, occasionnent une gêne pour le voisinage. Ils sont autorisés UNIQUEMENT :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 Samedis de 9h00 à 12h et de 15h00 à 19h00 Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Jean-Jacques Rousseau a dit :
"La première loi du bonheur est le respect des autres."





#### VOUS SOUHAITEZ DONNER VOTRE SANG

Vous pouvez prendre rdv sur : dondesang.efs.sante.fr

Prochaine opération les 16 et 17 avril de 15h30 à 19h30 à l'Espace Plaisance de Luçon

À l'occasion des fêtes de Pâques, la traditionnelle chasse aux œufs organisée par la commune revient, elle aura lieu le Samedi 19 avril à 11 h 30

Sous la responsabilité des parents les enfants sont invités à venir Place de la Mairie



# TROC PLANTES

VOUILLE-LES-MARAIS
DIMANCHE 27 AVRIL 2025
DE 9H À 12H

LIEU :

Dans le Jardin Amical, à côté de la Bibliothèque 35 rue du Huit mai 1945, 85450 Vouillé-les-Marais

LE PRINCIPE :

Tout le monde ramène des plantes et/ou des plants, .... un moment d'échange et de partage de vos plantes et de vos connaissances !



D'ART DE VOS ENFANTS!

Le Jardin Amical se pare de couleurs grâce aux créations des élèves de l'école de Vouillé-les-Marais.

Une belle occasion de découvrir leur travail au milieu des plantes à troquer!

PLUS D'INFORMATIONS AU 06 16 12 04 59 (VÉRONIQUE) / 06 14 73 02 33 (INGRID)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique





Le mercredi 9 avril 2025

Organisé par le club de L'Espérance de Vouillé les Marais

Salle des Fêtes Place de la Mairie (accès mobilité réduite à l'arrière de la salle)

Ouverture des inscriptions à 13h

(pas de réservation téléphonique)

Début du concours à 14h00

Prix de l'entrée : 9€

1 lot pour chacun,

Bourriche, 2€ Les 3 tickets

Buvette

Pâtisserie